



Séance du 1^{er} juillet 2003

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE DU MARDI 1^{er} JUILLET 2003

La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de Madame Sandrine Mazetier, adjointe au Maire chargée du patrimoine, et la vice-présidence de Monsieur François Loyer, secrétaire général.

Assistent à la séance :

Mme Béatrice de Andia, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Félix Gatier, Mme Geneviève Gille, M. Pierre Joste, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Anne Pons, Mlle Bernadette Prévost, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. François Souchal.

Excusés :

M. Pierre Casselle, Mgr. De Germiny, M. Michel Junot, M. Michel Le Moël, M. Eric Ollivier, M. Robert Werner.

Ordre du jour :

- Actualités : *Suivi des vœux antérieurs* et *Informations diverses*.
- Communication scientifique : « La pérennité du Paris de 1830 dans le tissu urbain d'aujourd'hui. Cartographie comparée » par Fannette Cohen et Mayalène Guelton.
- Examen des demandes de démolition

ACTUALITES

Suivi des vœux antérieurs

- **2 PASSAGE DES PETITS-PÈRES, 2^e ARR.**

Mme de Clermont-Tonnerre attire l'attention de la Commission sur un projet de réaménagement total de cet immeuble qui sera mis à disposition du Forum Social Européen en novembre 2003. Il serait souhaitable que la Commission puisse visiter les lieux avant que des travaux ne soient engagés.

- **HÔPITAL NECKER, 15^e ARR.**

Des membres de la Commission ont visité ce bâtiment de la fin du XVII^e siècle encore en état et M. Loyer constate que dans l'ensemble, les avis prononcés par la Commission

ont été suivis. A l'intérieur, l'escalier sera restauré ; la structure générale du bâtiment est conservée et mise en valeur, de même que les façades.

- **116BIS AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 8^e ARR.**

M. Loyer rend compte de la visite qu'il a effectuée, à la demande de l'architecte, de l'immeuble 116bis avenue des Champs-Élysées, qui abrite en sous-sol le Lido et la salle de cinéma Normandy. Ce bâtiment de 1929 est l'œuvre de l'architecte Jean Desbouis. Il fut le siège du Poste Parisien. Sa célèbre façade « en accordéon » dissimule un très vaste ensemble de bureaux à l'américaine qui se développe jusqu'à la rue Lord Byron (n°1 à 5). Ces bureaux, qui ont pour particularité de se louer à l'unité, sont desservis par des couloirs prenant jour sur une grande cour carrée. Ils forment un bloc sur quatre niveaux, posé sur celui des salles de spectacle et sont desservis par des escaliers propres. Le principal n'a été modifié que par l'installation d'ascenseurs et conserve sa structure d'origine en béton blanc, sa rampe en fer et en aluminium, des lambris de demi-hauteur en émailite soulignés d'aluminium, ainsi que des vitraux à dessin géométrique, réalisés par Max Ingrand. Les parties communes des bureaux possèdent encore ce décor raffiné qui faisait appel aux matériaux les plus modernes de l'époque avec la volonté d'imiter les créations américaines contemporaines. A l'heure actuelle, seule la façade sur l'avenue des Champs-Élysées est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, or le projet de réhabilitation en cours pourrait porter atteinte à cet ensemble qu'il conviendrait de mieux protéger comme exemple d'immeuble de bureaux modernes des années 1930, aujourd'hui rare à Paris.

La Commission forme le vœu que l'inscription soit étendue à l'ensemble du bâtiment.

- **SALLE PLEYEL, 8^e ARR.**

M. Loyer présente le bâtiment réalisé par les architectes Viard et Dastugues en 1928. Ravagée par le feu alors qu'elle était en cours d'achèvement, la salle de spectacle perd dès son origine tous ses décors intérieurs ; ils seront remplacés par des parois lisses, renouvelées en 1981 par l'architecte Portzamparc qui tente par la même occasion d'améliorer l'acoustique de la salle.

La salle Pleyel est aujourd'hui l'objet de nouvelles propositions de transformations qui concerneront surtout son décor et son fonctionnement. Le projet concerne la restauration des trois salles de l'ensemble, avec une amélioration relativement discrète de la salle Pleyel proprement dite puisqu'il n'est prévu de n'intervenir que sur le mobilier et aussi peut-être sur l'éclairage. A la place de l'Académie de danse sera créé, donnant sur la rue, le foyer de la salle Pleyel, ce dont se réjouit M. Loyer.

M. Joste rappelle que lors de la construction de cet ensemble, c'est la salle Pleyel proprement dite qui a brûlé et qu'on a cherché en la reconstruisant à en améliorer l'acoustique. Il se félicite par ailleurs de l'aménagement d'un foyer au premier étage, bien que les auditeurs eussent auparavant



coutume de descendre dans le hall central du rez-de-chaussée. Enfin M. Joste s'inquiète de l'avenir de la petite salle Debussy qui était aménagée en salle de concert. M. Loyer le rassure sur ce point, la salle Debussy ayant vocation à retrouver un mobilier approprié pour les récitals d'instruments solistes.

- **FONDATION EUGÈNE NAPOLEON, 12^e ARR.**

Mme Mazetier a souhaité que la Commission soit alertée sur les menaces encourues par le mobilier de la Fondation Eugène Napoléon, sauvé in extremis de la vente aux enchères par la Ville qui a réussi à le conserver dans le salon pour lequel il a été conçu en constituant un dossier prouvant sa propriété sur ce bien.

A ce sujet, M. Loyer fait part à la Commission d'un document transmis par M. Casselle qui apporte la preuve de l'investissement de la Ville au XIX^e siècle pour le mobilier de l'établissement. Une fois acquise la décision de justice établissant définitivement la propriété de la Ville, une demande de classement sera entreprise. Quant au devenir des bâtiments eux-mêmes, un accord a été trouvé avec le CROUS pour en convertir une partie en foyer pour les étudiants.

- **LYCÉE GERSON, 31 RUE DE PASSY, 16^e ARR.**

Mgr de Germiny et Mme Gille ayant attiré l'attention du secrétaire général sur un projet concernant la chapelle du lycée Gerson, M. Loyer présente une note qui lui a été remise par le professeur Hélène Guéné sur l'histoire de l'édifice. Il s'agit d'une chapelle construite en 1895 par les architectes Léon Salleron et Eugène Homberg qui constitue un exemple remarquable d'architecture ecclésiastique rationaliste. Elle a conservé son mobilier d'origine ainsi que ses vitraux et il est possible que les décors muraux subsistent sous les couches de peinture récentes. L'ensemble, austère et fonctionnel, tranche par rapport aux constructions religieuses contemporaines, monumentales et grandiloquentes.

Le projet signalé par Mgr de Germiny consisterait à entresoler ce vaste espace pour multiplier les salles de classe. Les services de la Commission n'ont pu visiter la chapelle, aussi la Commission juge-t-elle prudent de prévenir une éventuelle dégradation en formant un *vœu pour la préservation des décors, des vitraux et du mobilier d'origine de cette chapelle.*

- **CHÂTEAU DES BROUILLARDS**

M. Joste attire l'attention de la Commission sur cet édifice, connu grâce à l'ouvrage de Roland Dorgelès, dont l'ouverture de la toiture en ardoise grise porte une petite flèche couverte de tuiles rouges. M. Joste se demande si cela est conforme à l'esprit d'origine.

- **37 RUE LEPIC, 4 RUE JOSEPH DE MAISTRE, 18^e ARR.**

M. Joste signale que la Commission a déjà examiné une demande de surélévation d'un étage avec terrasse de ce bâtiment. Ce projet menace d'altérer la vue qu'avait Vincent Van Gogh depuis la fenêtre de l'appartement de son frère au 54 rue Lepic et qui lui a inspiré deux tableaux. M. Prévost-Marcilhacy rappelle que la protection des motifs choisis par certains grands peintres et photographes est du plus grand intérêt et que

certains méritent protection au titre des Monuments Historiques. M. Loyer souhaite voir précisée l'affaire de la rue Lepic.

- **21 RUE DE PROVENCE, 9^e ARR.**

Il s'agit d'un édifice d'Achille Leclère de 1828 pour lequel les demandes de la Commission concernaient la conservation des trois arcades du porche appelé à être élargi. Ces demandes ont été prises en compte. D'autre part, une meilleure solution pour intégrer une rampe pour handicapés est à l'étude.

Informations diverses

- **DÉBAT SUR LES FUTURS STATUTS DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS**

Afin de doter la Commission du vieux Paris d'un statut juridique et institutionnel bien identifié et incontestable, il a été mis en place un comité mixte dont ont fait partie un certain nombre des membres de la Commission. A l'issue de trois réunions du comité, dont chacune – précise Mme Mazetier, la présidente – a fait l'objet d'un compte rendu adressé à l'ensemble des participants, un projet de statuts a été établi et sera débattu lors de la prochaine séance de délibérations du Conseil de Paris, le 7 juillet 2003.

Mme de Clermont-Tonnerre regrette que ce projet de nouveaux statuts ne soit pas débattu par la Commission du vieux Paris elle-même, en assemblée plénière, avant que le Conseil de Paris ne délibère à son tour. M. Legaret poursuit ces remarques et s'étonne d'un calendrier précipité. La concertation engagée lui semble brutalement interrompue sans que les membres du comité de travail ni ceux de la Commission n'aient pu prendre connaissance du dernier état de ces statuts et donc le valider. M. Legaret souhaite déposer un vœu afin que le Conseil de Paris ne délibère pas tant que le comité et la Commission n'auront pas vu un état définitif du texte. Mme la présidente ne s'y oppose pas mais précise qu'il n'est pas dans les attributions de la Commission de valider ou non ce projet de statuts pour lequel le comité mixte a été mis en place.

La séance est interrompue pour que le projet tel qu'il sera débattu au Conseil de Paris soit transmis à l'ensemble des membres de la Commission.

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

*« La pérennité du Paris de 1830 dans le tissu urbain d'aujourd'hui.
Cartographie comparée. »*

**Fannette Cohen et Mayalène Guelton, historiennes de l'architecture, chargées
d'étude pour l'inventaire du bâti parisien**

M. Loyer présente Fannette Cohen et Mayalène Guelton, historiennes de l'architecture. Elles travaillent depuis le mois d'avril 2003 au sein de la Direction de l'Urbanisme (D.U.), en collaboration étroite avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (A.P.U.R.) et sous la direction scientifique du Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris (D.H.A.A.P.), à la réalisation d'un diagnostic du « potentiel patrimonial » des édifices parisiens. Leur méthode de travail, qui s'appuie essentiellement sur une cartographie comparée entre le plan parcellaire actuel de

Paris et les plans parcellaires de la première moitié du XIXe siècle, permet de réaliser une carte des vestiges bâtis antérieurs à 1850.

Les chargées d'étude proposent une typologie des îlots basée sur les modifications que leur emprise a subies depuis plus de deux siècles. Lors de cette superposition cartographique, les chargées d'étude prennent également en compte les parcelles dont la forme actuelle est identique à celle des plans anciens, révélant ainsi la persistance du découpage foncier.

La carte qui résulte de cette méthode établit un diagnostic du « potentiel patrimonial » constituant un document de référence indispensable à tout projet d'aménagement urbain. En localisant des ensembles qui sont susceptibles d'être homogènes, cette cartographie historique constitue une première étape dans la connaissance du patrimoine de Paris. Elle permet en effet de zoomer sur des zones que l'on pourra étudier plus finement dans le cadre d'un inventaire du bâti parisien. Outil de connaissance ouvrant des perspectives de recherches dans le domaine de l'histoire de l'architecture et des formes urbaines, elle représente également un outil d'aide à la décision pour les élus et les services techniques de la Ville, pouvant s'inscrire dans un protocole de vigilance en amont de tous projets.

Cette communication a fait l'objet d'un article paru dans *Paris Patrimoine*, n°1, 2004.

DEMANDES DE DÉMOLITION DANS PARIS

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées entre les 1^{er} et 31 avril 2003 à la Direction de l'urbanisme.

Distribution et structure

218 RUE SAINT-JACQUES, 5^e ARR.

Il s'agit d'une réhabilitation soignée réalisée par l'OPAC.



9 RUE VIGNON, 8^e ARR.

1231 m² de planchers dévorés par les termites sont à détruire dans cet immeuble. La Commission veut cependant s'assurer que, lors de l'opération, le très bel escalier orné sera conservé et attend des explications du pétitionnaire quant à son projet de couvrir la cour.



44-48 RUE DE CHÂTEAUDUN, 49-57 RUE SAINT-LAZARE, 9^e ARR.

La réhabilitation de cet immeuble fait l'objet de négociations entre le pétitionnaire et la Commission qui espère que le projet sera encore amélioré.

Décors et dispositifs intérieurs

65 AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 8^e ARR.

Le pétitionnaire a suivi le vœu de la Commission et renoncé à faire disparaître les décors intérieurs de cet édifice.

Combles et toitures

10 RUE DUPHOT, 1^e ARR.

Il s'agit de l'ancien manège Duphot construit par Louis Damesne en 1806 dont la façade et le passage cocher sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Le pétitionnaire demande la démolition des surélévations d'époque Louis-Philippe afin de rendre à la toiture son profil original. Comme le dessin présenté n'est justifié par aucune source historique, la Commission demande qu'une étude soit conduite afin de définir le dessin à restituer.

19 RUE DE TURENNE, IMPASSE DE LA POISSONNERIE, 4^e ARR.

Le pétitionnaire souhaite restituer les combles de cet immeuble, qui comportaient à l'origine des lucarnes. La Commission s'en félicite.

183 RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE, 1-3 RUE SAINT-BERNARD, 11^e ARR.

Le pétitionnaire souhaite surélever le bâtiment d'un étage ; la Commission ne s'y oppose pas à condition qu'il respecte le non alignement des niveaux de corniche de la rue.

12 RUE NANSOUTY, 14^e ARR.

Le pétitionnaire demande la surélévation de la toiture de cet immeuble situé juste à côté de l'hôtel de Lurçat, c'est-à-dire dans un secteur très surveillé. Le projet ne portant pas atteinte à l'ensemble, la Commission ne s'y oppose pas.

Façades et décors extérieurs

14 RUE DE L'UNIVERSITÉ, 7^e ARR.

La démolition des verrières de cette maison datée de 1730 et très bien conservée, permettra d'en rétablir l'unité du volume.

142 BOULEVARD HAUSSMANN, 2-4 RUE DE TÉHÉRAN, 8^e ARR.



Afin d'aménager un parking en sous-sol, il est demandé une modification conséquente du rez-de-chaussée de cet immeuble. En déplaçant et multipliant les portails, on risquerait d'altérer profondément le dessin d'origine. La Commission suspend donc son avis à la présentation d'un projet plus respectueux de la façade de cet immeuble construit vers 1860 et en propose la visite.

47 B RUE DES VINAIGRIERS, 21-23 RUE LUCIEN SAMPAIX, 10^e ARR.

Pour ce bâtiment de briques en fond de cour dû à l'architecte Louis-Charles Taisne en 1893, le pétitionnaire a suivi le vœu de conservation de la Commission et fait aujourd'hui une demande de travaux de curetage.

Démolition totale

3-5 RUE BOULARD, 14^e ARR.

Cette maison d'une architecture assez médiocre est vouée à la démolition. La Commission ne s'y oppose pas.

58 BOULEVARD DE GRENELLE, RUE DU DOCTEUR FINLAY, 2 RUE VIALA, 15^e ARR.

Dans cet îlot concerné par un projet de construction d'un immeuble de huit étages, Mme de Clermont-Tonnerre attire l'attention de la Commission sur une ancienne maison Restauration et propose que celle-ci échappe à la démolition et soit plutôt restaurée. La Commission suspend son avis, dans l'attente d'une étude plus approfondie du projet.

19, 21, 48 RUE MYRHA, 26 RUE DE LAGHOUAT, 18^e ARR.

S'agissant de ces cinq immeubles promis à la démolition, la Commission ne peut que constater leur état irrécupérable de délabrement avancé et regrette un défaut de réflexion sur la typologie du quartier de la Goutte d'Or.

17 RUE PAJOL, 18^e ARR.

La démolition totale de cette belle maison du milieu du XIX^e siècle est demandée de manière à permettre la construction d'un parking souterrain.

Estimant que sa façade présentait des qualités de composition et d'exécution, la Commission a formé le vœu qu'elle soit conservée dans les futurs projets d'aménagement.



Crédit photographique : Monsieur Christian RAPA, DHAPP

La prochaine séance est fixée au mercredi 7 octobre 2003.